***Piscine Gîtes«Racines é Zel »***

 ***Code de bon sens et bonne conduite***

 ***concernant l’utilisation de la piscine***

*Afin de garantir le maximum de sécurité pour tous, de rendre votre séjour agréable et maintenir les installations en bon état, les occupants sont priés de se conformer au règlement de la piscine et s’engagent à respecter les consignes de sécurité et d’hygiène dans l’intérêt de tous. Les points suivants devront être observés et respectés.*

 ***Horaires d’ouverture de la piscine : 9H – 12H30 / 14H30 – 18H30***

* Il est à prendre en compte que la piscine est non surveillée. Elle est également strictement réservée aux résidents des gîtes et de la chambre d’hôtes.
* 8 personnes maximum sont admises en même temps à la baignade.
* Les mineurs de moins de 8 ans ou lorsqu’ils ne savent pas nager, doivent être accompagnés et surveillés par un adulte responsable ; les jeunes nageurs devront être équipés de brassards. Les enfants ne doivent en aucune circonstance se retrouver seuls au bord du bassin.
* Prendre soin de bien refermer le portail derrière vous en entrant ou en sortant.

**Malgré tout, Il est interdit**

* De se baigner la nuit et en dehors des heures annoncées (sauf accord préalable du propriétaire).
* D’utiliser l’épuisette ou l’aspirateur comme d’un instrument de jeu.
* D’ouvrir le skimmer, ou de pénétrer dans le local technique.
* De jeter ou pousser quelqu’un dans l’eau.
* D’utiliser du savon, **des crèmes solaires**ou tout autre produit similaire dans le bassin.
* De manger, boire ou fumer au bord ou à l’intérieur du bassin.
* D’éclabousser les participants à la baignade, de sortir l’eau du bassin par quelque façon que ce soit « bombe dans l’eau » etc.
* De jeter des objets, des cailloux, ou tout autre chose dans l’eau.
* De courir autour du bassin, de plonger depuis le bord.
* D’uriner dans l’eau (les bébés seront obligatoirement équipés de couches spéciales).
* De crier et d’organiser des jeux violents aux abords et dans la piscine.
* D’encombrer la piscine d’objets gonflables imposants.

|  |
| --- |
| Le mobilier de jardin à disposition autour de la piscine est sous la responsabilité des utilisateurs qui devront prendre toutes dispositions et précautions afin de le conserver en bon état. |